



Liberté syndicale

« *...particulièrement insistante voire véhémente et source d'une agitation qui peut être préjudiciable à l'atmosphère de travail du SPIP.* »

Ce sont les termes qu'emploie le directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hauts de Seine à l'encontre de notre camarade et collègue pour stigmatiser son action dans un courriel qu'il a adressé à la Direction interrégionale.

Une représentante syndicale dénoncée comme fautive de troubles, on pouvait penser que de telles pratiques étaient révolues, et bien non, nous sommes en 2019 au SPIP des Hauts de Seine.

Lors du dernier Comité Technique Spécial (CTS) qui s'est tenu le 4 février 2019, notre directeur s'est déjà plaint d'un tract paru cet été où l'intersyndicale critiquait sa décision de renforcer l'effectif du milieu fermé par le milieu ouvert pourtant déjà largement sollicité et cela sans consultation préalable du CTS comme le prévoient les textes.

Les représentants syndicaux défendent les intérêts de leurs mandants, face à la dégradation des conditions de travail, c'est leur rôle d'alerter les partenaires sociaux et de revendiquer en vue de leur amélioration. Le sort de notre établissement départemental ne se joue pas seulement à Nanterre, c'est pourquoi il nous appartient d'exprimer publiquement nos doléances.

Le nouveau quartier de Semi Liberté s'apprête en mai prochain à accueillir ses premières personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Nous en compterons à terme près d'une centaine.

Le directeur vient de nous confirmer que cette ouverture d'un nouvel établissement pénitentiaire ne s'accompagnera d'aucune création de poste de CPIP. C'est selon lui le milieu ouvert qui à nouveau sera mis à contribution et c'est sur son effectif déjà largement insuffisant que sera prélevé un équivalent temps plein.

Voilà une information, c'est certain, qui ne peut que contribuer à l'établissement d'un climat favorable au travail du SPIP.

Il ne faut pas prendre l'effet pour la cause, si le climat social est mauvais, c'est d'abord que nos conditions de travail sont mauvaises et ce n'est pas en brisant le thermomètre que l'on soigne la fièvre.

La mise en cause de l'action de notre camarade est ici scandaleuse et inacceptable. Attentatoire à la liberté d'expression nous la condamnons fermement. Il n'est pas admissible qu'un agent soit vilipendé en raison de son engagement syndical en faveur de ses collègues.

Nous alertons le directeur interrégional afin qu'il ramène le directeur du SPIP des Hauts de Seine à une meilleure compréhension des règles démocratiques et des enjeux du dialogue social. Cela nous paraît aujourd'hui indispensable pour assainir le climat social.

Nanterre, le 7 février 2019,
les représentants locaux de la CGT Insertion Probation (tél, 01 41 37 40 20) et du SNEPAP-FSU (tél, 01 41 37 40 15).